

**extrait**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt, le trente juin, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame BOURDELAIN Coralie, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 15

**Présents : Coralie BOURDELAIN ; Patrick HERVE ; Sandrine GAYET ; Vincent PELLETIER ; Frédéric GEROMIN ; Stéphane MASTROPIETRO ; Dominique CAPRON ; Christophe CORBET ; Cathy PELOSO ; Thierry RUTGE ; Astrid BOUCHARD ; Antoine CREZE ; Caroline DRIOL.**

**Procurations : Anne IZABELLE à Caroline DRIOL ; Mireille BERTHUIN à Coralie BOURDELAIN**

**Absents : sans objet**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Patrick Hervé, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Date de la convocation : 26 juin 2020

**Délibération n°5: demande de subvention pour travaux sylvicoles**

Monsieur Pelletier, 3ème adjoint en charge de la forêt, expose au conseil municipal que des travaux sylvicoles sont prévus dans la parcelle forestière 12, consistant en dépressage de jeune peuplement et dégagement manuel de plantation. Les travaux de dépressage étant subventionnables par la Région et le Département, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à demander ces aides au Département de l'Isère et à la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Le bilan financier prévisible est établi comme suit :

- montant des travaux subventionnables : 4348,36€
- Subvention Région (28%) : 1200€
- Subvention Département (21%) : 900 €
- autofinancement (51%) : 2248,36

Après délibération, le conseil municipal autorise Madame la Maire à demander ces aides.

Voté et accepté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 30 juin 2020

**Pour extrait certifié conforme,**

Coralie BOURDELAIN,  
Maire de Revel,

